



CONDITIONS SANITAIRES ET ADMINISTRATIVES DE PARTICIPATION

CREANCEY

■ **CONDITIONS SANITAIRES :** Protocole à réaliser (veaux sélectionnés ou en réserve) entre le 15-09 et le 18-09-26 afin d'obtenir les résultats d'analyse dans les délais. Nous retourner ensuite l'attestation complétée et signée (+cachet) par votre vétérinaire.

Le protocole sanitaire définitif sera envoyé début septembre (évolution possible en fonction de la situation)

Le Cheptel doit être qualifié « indemne d'I.B.R. »

Dans le mois précédent la rentrée, les veaux doivent être désinsectisés et soumis à :

- **Recherche IBR** (sérologie individuelle)
- **Recherche BVD** (sérologie individuelle si statut Non-Ipi connu, sinon analyse en PCR)
- **Recherche Besnoitiose** (sérologie individuelle)
- **Test tuberculinique** en IDC (IntraDermoComparative)
- **Mhe :** Créancey étant actuellement en zone Indemne, les animaux en provenance de zone régulée devront présenter à l'entrée un résultat PCR négatif datant de – de 14 jours **OU** être valablement vaccinés.
- **DNC :** Créancey étant actuellement en zone Indemne, les animaux en provenance de zone vaccinale devront respecter les conditions de mouvements en vigueur.

Les analyses IBR, BVD, Besnoitiose, Mhe des veaux retenus ou réserve pour Créancey seront prises en charge par la station si et seulement si, les échantillons sont envoyés au laboratoire Départemental de Côte d'Or accompagné d'un bordereau indiquant « envoi groupé Gie Charolais Evaluation – Entrée station », ceci afin de bénéficier d'un tarif de groupe.

- **Si les vaccins MHE et/ou FCO 3, 4 et 8 ont été réalisés en ferme, merci de vérifier que les passeports soient tamponnés et datés par votre vétérinaire.** Dans le cas contraire, les vaccins seront réalisés en station et refacturés aux naisseurs. La vaccination RS sera réalisée à l'entrée par nos soins en intra-nasal.
- **Santé des pieds :** Une attention particulière doit être portée à la santé des pieds avant l'entrée (Absence de toute boiterie ou anomalie, lésion, infection...). Dans le cas contraire, le veau pourra se voir refuser l'accès à la station. Nous comptons sur votre vigilance lors de la préparation des animaux pour une évaluation optimale.

■ LES CRITERES SUR LE VEAU ET SES PARENTS

- Le veau -doit être né entre le 20 octobre 2025 et le 10 janvier 2026 inclus
-ne doit pas être né de césarienne (autorisé pour les embryons)
-doit avoir un PN<60 Kg
-doit être inscrit au livre A+
- Le père -doit être qualifié pour les jeunes au minimum RJ mais si le taureau a un lsevr connu, celui-ci doit être qualifié au minimum RVS
-si génotypé mais moins de 25 produits et qualifié jeune, l'isevr devra être ≥ 104 et aucun Index Ifnais, CR, DM, DS <85
- La mère -doit être qualifiée minimum RJ
-doit avoir au minimum un des index lvmat, Ifnais ou ISU (si disponible) ≥ 95 et aucun < 90
Les veaux nés de femelles qui n'ont pas d'ISU seront considérés souhaitables, si les autres critères sont respectés.

■ **CONDITIONS DE RECRUTEMENT :** 60 places disponibles. Recrutement en ferme **entre le 17-08 et le 4-09-2026** par plusieurs commissions (éleveurs et de techniciens). Les veaux et parents devront être mis dans un parc à proximité de l'exploitation. Critères: Performances du veau et Qualification de l'ascendance

■ **INSCRIPTION :** Les animaux devront être inscrits auprès de La Chambre d'Agriculture (Pouilly en A.) **avant le 9 AOUT 2026.** (Pensez à l'inscription en ligne! Voir votre code d'accès sur le courrier)

■ **DOCUMENTS A PREPARER POUR L'ENTREE :** Les animaux devront être présentés le jour de l'entrée avec leur passeport et les résultats d'analyses sanitaires conformes. Règlement du coût de pension (400 € HT à l'entrée + 400 € HT en fin d'évaluation + Coût de l'assurance). Les élevages dont le veau serait invendu ou non présenté à la vente (hors veaux indemnisés par l'assurance) bénéficieront d'une réduction de 100 € à valoir sur la pension d'un veau la campagne suivante.



FONCTIONNEMENT DE LA STATION DE CREANCEY

■ PARTICIPATION

Le recrutement est ouvert à tous les éleveurs adhérents au HBC et Bovins Croissance (service VA4).

■ GENES D'INTERET, INSCRIPTION, FILIATION, GENOTYPAGE

- **A qui s'adresser ?** L'ensemble (Gènes d'intérêt, inscription, filiation, génotypage) peut être réalisé à partir de l'échantillon de cartilage prélevé lors de l'inscription au HBC ou pré-inscription ; **Nous vous invitons donc à solliciter dès à présent les animateurs raciaux du HBC.** Ils vous proposeront les différentes formules disponibles à ce jour. Bons de commande disponibles auprès du HBC. **Attention :** certains animaux ont pu être inscrits sans pose de boucle => pensez à les faire prélever si besoin par un technicien (veau + mère).
- **Quand ? à réaliser dès que possible. Le résultat de l'ataxie est obligatoire pour l'entrée.** Les animaux homozygotes porteurs ne pourront entrer en station. (Nous communiquer une copie du résultat, si l'analyse est déjà effectuée). Le génotypage pourrait de plus vous donner une indication supplémentaire sur les veaux à proposer.
- **Nouvelles modalités d'inscription au HBC :** Les mâles nés à partir du 1er aout 2025 et inscrits à partir du 1er janvier 2026 doivent disposer des éléments ci-après pour que l'inscription en classe de mérite A/A+A+ soit validée et que le certificat soit édité : Référence ADN (SNP ou microsatellite) + Vérification de Compatibilité Génétique (VCG) avec le père à minima + Statut des 4 gènes d'intérêt (Ataxie, Sans Cornes, Culards Q204X et F94L)

Rappel

- Génotypage & Filiation : pour être pris en compte dans l'indexation, les résultats de génotypage devront être connus avant le 30-11-2026 ce qui implique que le résultat de filiation soit compatible (prévoir le délai de recherche en cas d'incompatibilité).
- Les différents frais d'analyses qui auront été imputés à la station vous seront refacturés. (Prévoir un supplément si le père et/ou la mère ne sont pas connus en ADN selon la technique SNP).

■ VEAUX SOUHAITABLES OU ESPOIR

Un premier tri des veaux nés dans votre élevage dits « Souhaitables » est réalisé à partir de la grille de recrutement établie par la Fédération des Stations Charolaises. D'autres veaux peuvent être proposés, ils seront appelés « Espoir ». Cette liste est non-exhaustive, elle prend en compte les données enregistrées en date de fin mai 2026. Certains veaux peuvent se rajouter suite à la réalisation du pointage adulte ou l'inscription des parents par exemple.

■ VENTE / MISE A PRIX

Les ventes se feront au moyen de boîtiers électroniques sous le hall de vente ou à distance grâce au service @sicafoimelive. La mise à prix sera validée en Assemblée Générale en janvier). Le prix moyen de vente pour Créancey était de 6 529 € en février 2026. Une commission sera prélevée sur les ventes et facturée aux vendeurs (4%). Un tirage au sort déterminera l'ordre de passage des veaux à la vente.

■ DATES A RETENIR

- **dès que possible:** (Pré)-Inscriptions HBC en ferme + gènes d'intérêt + VCG + génotypage
- **avant le 9 août 2026 impérativement :** inscriptions des veaux pour le recrutement
- **entre le 17 août et le 4 septembre 2026 :** sélection en ferme
- **entre le 15 et le 18-09-26 :** protocole sanitaire à réaliser en ferme (nous retourner l'attestation du vétérinaire)
- **Lundi 28 septembre 2026 :** entrée à la station de 9h00 à 11h00
- **A partir du 28 septembre 2026 :** phase d'adaptation (min 28 jours) puis phase de contrôle
- **semaine 3 :** sélection des veaux pour la vente
- **vendredi 12 février 2027 à 13 H 30 :** vente au Hall Agricole de pouilly.

Visites sur RDV auprès de Joffrey KRUMM 06 85 25 35 83 ou Isabelle BRICE 07 88 94 47 16